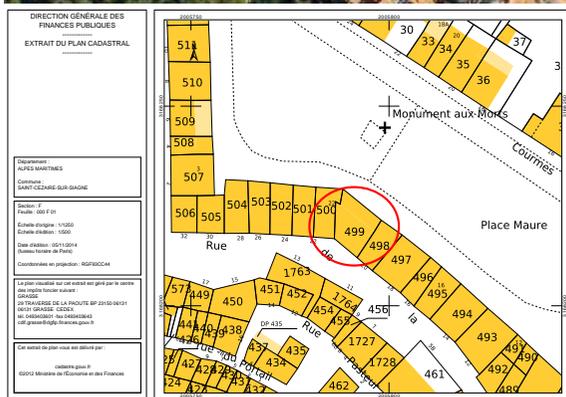


CEZ 6 : Acquisition foncière - Création d'un logement social en Centre-village

Localisation : Saint-Cézaire-sur-Siagne



Enjeux et objectifs

La prescription du Programme Local de l'Habitat (PLH) par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse en date du 10 janvier 2014 précise notamment que les principes et objectifs retenus du PLH doivent permettre, dans le respect des objectifs de mixité sociale dans l'habitat, une offre suffisante, diversifiée et équilibrée des différents types de logements sur le territoire couvert par le PLH, ou encore répondre aux besoins et, notamment, à ceux des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières.

Descriptif et contenu de l'action

Le 31 octobre 2014, par Décision (n°2/2014), le Maire a exercé son droit de préemption urbain par délégation du Conseil Municipal pour l'acquisition d'un appartement en Centre-village destiné à être conventionné en logement social (Action CEZ5 du Programme d'Aménagement Solidaire - PAS).

La présente action consiste à acquérir le bien situé au deuxième étage du même immeuble, la Commune réalise ainsi une opération d'ensemble en devenant propriétaire de l'intégralité du bâti (cadastré Section F n°499, sis 20, rue de la République).

Situé en Centre-village, cette opération répond aux enjeux de mixité sociale et de mobilité durable (principaux services de la Commune accessibles à pieds) et intervient dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique locale de l'habitat.

Il s'agit d'un appartement type quatre pièces, d'une surface d'environ 80m² comptabilisés "Loi Boutin" auxquels s'ajoutent environ 20m² considérés "non habitables". Le logement a été refait à neuf, la mise en location ne nécessitera pas de travaux de grande ampleur. Un conventionnement avec les Services de l'Etat ou l'ANAH est prévu en vue d'un classement en logement social (de type PLAI - Prêt Locatif Aidé d'Intégration ou PLUS - Prêt Locatif à Usage Social).



Modalités de mise en oeuvre

Calendrier : Réalisation : 2015/2016
Coût global de l'opération : 190 000 € [Volet foncier]

Maitre d'ouvrage : Commune

Partenaires techniques et financiers :
Région PACA, Conseil Général 06, Comm. d'Agglo. du Pays de Grasse

Estimation budgétaire

Coûts estimatifs (€ HT)		Calendrier	Convention triennale subvention Région			Autres subventions		Autofinancement			
TOTAL de l'opération			Déb-fin	% subv. PAS	Année 1 (2013-2014)	Année 2 (2014-2015)	Année 3 (2015-2016)	Etat (DETR)	CG06	Année 1 (2013-2014)	Année 2 (2014-2015)
190 000 €	Volet Foncier	2015/2016	50% (de 170 000 €)	-	-	85 000 €	32 000 € (20% de 160 000 € HT)	7 300 € (10% du reste à charge)	-	-	72 993 €